



Benoît TESTE
Secrétaire Général
BT/NO/20.21/033

Monsieur Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de varenne
75700 Paris

Les Lilas le 25 janvier 2021

Monsieur le Premier Ministre,

La FSU, première fédération dans l'Education souhaite vous alerter sur la situation des Universités, des établissements scolaires et des écoles.

Nous avons conscience de la difficulté à anticiper et avoir une visibilité sur les effets de la pandémie, du fait en particulier des évolutions du virus, mais précisément cela devrait conduire à renforcer le dialogue entre tous les acteurs concernés, à disposer de bilans réels des cas de contamination et des lieux les plus exposés afin de mettre en place les dispositifs les plus efficaces. Aujourd'hui, ces éléments ne sont pas fournis de manière exhaustive par le Ministère de l'Education nationale, ni par celui de l'Agriculture.

Or, nous constatons actuellement une augmentation du nombre de cas positifs, tant chez les personnels que chez les élèves sans que véritablement de nouveaux moyens et dispositifs opérationnels soient mis en œuvre pour limiter la contagion et prévenir la circulation du virus.

De nombreux personnels exercent en présence d'élèves dont le port du masque ou les gestes barrière sont plus difficiles à faire respecter. Ils et elles ne bénéficient pourtant pas de mesures de protection optimales (personnels des écoles maternelles, accompagnant-es des élèves en situation de handicap, personnels des cantines, enseignant-es d'EPS, ...).

Dans les lycées et collèges, où le brassage est important, les consignes récentes n'apportent quasiment rien de nouveau sauf la mesure contestable d'interdiction des activités physiques dans les lieux fermés. Rien n'est cadré nationalement pour que les élèves de lycées professionnels et agricoles, souvent mineurs, soient plus spécifiquement protégés lors de leur PFMP (période de formation en entreprise) ou soient maintenus dans les établissements scolaires.

L'élargissement des plages horaires pour la restauration collective est déjà pratiqué mais nécessiterait le recrutement de personnel supplémentaire, de même que l'augmentation de la fréquence du nettoyage des lieux et du matériel.

Les collèges qui accueillent également des adolescents, transmetteurs du virus comme les adultes, n'ont toujours pas l'autorisation de fonctionner avec des groupes sauf exception. Quant aux lycées, l'absence de cadrage national et de travail sur les programmes conduit certaines équipes à rétablir un horaire complet en présentiel pour ne pas risquer de pénaliser les élèves ; certains établissements, notamment dans le privé, ont gardé tous les élèves en présentiel au mépris de la sécurité sanitaire.

La FSU et ses syndicats, au vu des effets du confinement de mars dernier sur les enfants et du bilan sur le creusement des inégalités, a toujours plaidé pour un maintien de l'ouverture des écoles et établissements mais en liant cette dernière à un impératif de sécurité sanitaire. Il faut à la fois protéger les liens sociaux tissés à l'Ecole nécessaires au développement des enfants et préserver la qualité des apprentissages.

Dans les universités fermées quasi intégralement depuis maintenant près de quatre mois, les effets délétères de ce choix singulier se font cruellement sentir. Si les récentes annonces du Président de la République pointent à juste titre la souffrance réelle des étudiant-es, elles n'en sont pas moins insuffisantes et inapplicables. Nous sommes porteurs d'une lecture de terrain dont il est dommage de se priver. Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons pas été reçus à l'instar des conférences de présidences d'établissement du supérieur. La situation dramatique l'exigerait pourtant. Conjuguée à la précarité financière engendrée par la perte d'emploi nécessaire à de trop nombreux étudiants, elle conduit à des effets très négatifs sur la santé mentale des étudiant-es, leurs possibilités d'appropriation des contenus, de réussite aux examens, une charge de travail accrue pour les enseignant-es soumis à de continuel revirements locaux.

Là aussi, des solutions auraient pu être envisagées pour trouver des lieux supplémentaires permettant le respect des gestes barrière. Les étudiant-es ne peuvent plus être coupé-es des liens avec leurs équipes pédagogiques, avec leurs camarades. Le nombre d'étudiant-es en situation de décrochage impose des mesures et des moyens d'urgence. Nous devons pouvoir accueillir à minima nos étudiant-es à demi-jauge, tout en tenant compte tant des règles sanitaires que de la reconnaissance pour les équipes pédagogiques de la difficulté de transmettre et de produire de la connaissance.

Permettre aux établissements scolaires et universitaires de fonctionner de manière correcte en cette période est crucial afin de continuer à former au mieux les citoyen-nes de demain. Leur en donner les moyens relève d'un choix politique qu'il est de votre responsabilité de faire.

Nous vous demandons qu'une véritable priorité soit accordée au système éducatif et à l'enseignement supérieur et vous soumettons à cet égard un certain nombre de propositions, qui seraient de nature à mieux assurer la sécurité sanitaire, et permettre le plus longtemps possible des conditions d'enseignement les plus favorables aux élèves et étudiant-es :

- Un accès prioritaire à la vaccination pour les personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires ou de l'Enseignement supérieur qui le souhaitent, notamment les personnels vulnérables et celles et ceux qui exercent en présence des élèves et ne bénéficient pas de mesures de protection optimales (personnels des écoles maternelles, accompagnant-es des élèves en situation de handicap, personnels territoriaux notamment dans les cantines, surveillant-es des collèges et lycées, ...).
- Une campagne massive de tests PCR de façon à isoler rapidement les cas positifs, notamment aux variants plus contagieux du covid et endiguer les chaînes de contaminations. Pour plus d'efficacité et que leur accès soit facilité pour les personnels, ces tests doivent être effectués sur site par des équipes mobiles. Et dès que possible il faudra les accompagner de tests salivaires.
- Un équipement en masques chirurgicaux à usage unique pour les personnels comme pour les élèves, compatibles avec le niveau de contagiosité du virus, de façon à garantir à tous-tes une protection conforme aux préconisations du Haut Conseil de la Santé Publique qui a émis des réserves sur l'efficacité de filtration des masques en tissu sur le variant du virus. Des disponibilités en masque FFP2 pour les personnels en situation à risque plus importante.

- Une harmonisation des règles relatives à l'isolement des cas contacts. A l'heure actuelle, l'éviction et l'isolement des personnels qui ont été en contact avec un cas positif reposent sur les instructions des autorités locales de l'éducation qui ont aussi à charge d'assurer la continuité du service. Cela peut se traduire parfois par des refus de placement à l'isolement, ce qui est en totale contradiction avec la stratégie nationale relative à la rupture des chaînes de contamination. Le problème se pose aussi pour les élèves qui ne sont pas systématiquement considérés comme des cas contacts, alors qu'ils peuvent être asymptomatiques et vecteurs de transmission du virus. Le président du conseil scientifique a récemment préconisé de renforcer ces règles dans l'Education nationale (isolement à partir d'un cas positif et non plus trois, règle par ailleurs, très inégalement appliquée) : quand ces recommandations vont-elles être expertisées pour être appliquées ?
- Une harmonisation de la règle de fermeture des écoles et établissements scolaires en cas de clusters. L'appréciation de la situation est aujourd'hui laissée aux autorités locales, chargées d'évaluer le risque sanitaire en fonction des cas. Cela a pour effet d'entraîner une cacophonie avec des situations disparates d'un département ou d'une académie à l'autre (une école ferme après un cas contact chez un animateur périscolaire tandis qu'une autre reste ouverte après vingt cas positifs avérés) et une forte inquiétude dans la communauté scolaire, des parents d'élèves aux personnels.
- L'accélération de la mise en place des dispositifs permettant d'améliorer l'aération des salles : la dernière mise à jour du protocole sanitaire recommande, pour la première fois en 10 mois, l'utilisation de détecteurs de CO2 dans les cantines, c'est un premier pas qu'il convient de généraliser aux différents lieux des établissements scolaires.
- Un travail avec les collectivités territoriales sur les possibilités d'attribution de locaux supplémentaires permettant d'accueillir dans de meilleures conditions les élèves et étudiant-es.
- Des dotations budgétaires augmentées permettant l'embauche de personnel et l'achat d'équipements de protection sanitaire.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, nous tirons un signal d'alarme. La santé des élèves et des personnels est un enjeu fort de santé publique car elle concerne des millions de personnes susceptibles, si rien n'est engagé pour l'éviter, de propager très rapidement le virus à l'ensemble de la société, avec au-delà du coût humain, un coût social et économique très supérieur à celui de l'effort à faire en matière de prévention. Avec plus de 100 000 élèves contaminés depuis le mois de septembre, selon le décompte parcellaire du ministère de l'Éducation nationale, toujours très inférieur à celui de Santé publique France, ce sont des mesures fortes qui sont attendues aujourd'hui par la FSU.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Benoît TESTE
Secrétaire Général de la FSU

